



MAIRIE  
1 place de la Mairie  
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE  
☎ 05.49.37.30.91

Courriel : [contact@champagne-saint-hilaire.fr](mailto:contact@champagne-saint-hilaire.fr)  
Site internet : [www.champagne-saint-hilaire.fr](http://www.champagne-saint-hilaire.fr)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 décembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

**Date de convocation :** le 9 décembre 2024

<u>Nombre de Conseillers :</u>	
<b>En exercice :</b>	11
<b>Présents :</b>	7
<b>Suffrages exprimés :</b>	8
<u>Vote :</u>	
<b>Pour :</b>	8
<b>Contre :</b>	0
<b>Abstention :</b>	0

Présents : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON (arrivée au point II.A.3 à 20h10), M. Olivier PIN, adjoints, M. Hugo ROUSSEL, Mme Sylvie BAZILLE, M. Thomas LHOMMEAU.

Absents excusés : M. Vincent COISCAUD, M. Éric INGWILLER, Mme Gladys SIRE, M. Vincent BONNIN

Absents non excusés :

Pouvoirs : Monsieur Vincent BONNIN donne pouvoir à Madame Sylvie BAZILLE.

Secrétaire de séance : M. Olivier PIN

### Tarif de location de la salle des associations et la salle du conseil municipal pour une réunion

Monsieur le Maire propose de fixer un tarif pour la location de la salle des associations et la salle du conseil municipal comme pour la salle des fêtes, comme suit :

Famille	Libellé	Remarques	Public concerné	Prix par	Tarifs 2025	Tarifs 2026
SALLE DES ASSOCIATIONS	Réunion de moins de 6h ou égale à 6h Et par tranche de 6 heures	Chauffage du 1er novembre au 31 mars	Autres qu'association de la commune	6h	30 € + 20€ de chauffage pendant la période	31 € + 22€ chauffage pendant la période
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL	Réunion de moins de 6h ou égale à 6h Et par tranche de 6 heures	Chauffage du 1er novembre au 31 mars	Autres qu'association de la commune	6h	30 € + 20€ chauffage pendant la période	31 € + 22€ chauffage pendant la période

AR Prefecture

086-218600526-20241223-20242312\_CT\_05-DE  
Reçu le 23/12/2024

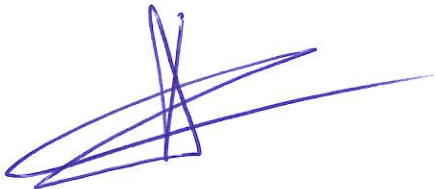
# DÉLIBÉRATIONS

N° 107/2024

Après discussion et délibération, les tarifs précités sont examinés et votés par les membres du conseil municipal, à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,  
En mairie, le 17 décembre 2024

Le secrétaire de séance,  
Olivier PIN



Le Maire,  
Gilles BOSSEBOEUF



*Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

**AR Prefecture**

086-218600526-20241223-20242312\_CT\_05-DE  
Reçu le 23/12/2024

2/2

Page du registre n°